

Une Poussée vers le Progrès

L'honorable M. Perron vient de peindre et de rendre public le vaste programme qu'il a élaboré pour l'amélioration de l'élevage et le progrès de l'agriculture en province de Québec, que déjà il s'est mis à l'œuvre pour l'exécuter.

LA COOPÉRATION

Nous savons, par exemple, que l'organisation de coopératives locales progresse de manière satisfaisante. Le gouvernement aidera à la fondation de ces coopératives par un octroi égal au montant souscrit par les membres. Ceux-ci s'engageront par contrat à fournir pendant cinq années les produits de leurs fermes à leur coopérative locale, qui en disposera par l'entremise de la Coopérative Fédérée, appelée à prendre un essor considérable, dont les cultivateurs seront tout les premiers à bénéficier. Des pourparlers sont actuellement engagés pour la construction, dans la métropole, d'un vaste entrepôt, au coût de \$350,000. On ne saurait trop faire pour la coopération, sans contester le moyen par excellence de promouvoir les intérêts agricoles, en assurant aux cultivateurs l'écoulement de leurs produits aux meilleurs prix.

Des Coopératives de Production de Ventes et d'Achats

Dans le programme de relèvement agricole qu'il propose aux cultivateurs de cette province, l'honorable M. Perron, ministre de l'Agriculture, veut que la base de cette réorganisation soit la cellule paroissiale. C'est par la coopération, par le groupement des agriculteurs, qu'il entend l'application de son magistral programme.

Un technicien prendrait la direction d'un groupe de fermes dans chaque paroisse de notre province.

L'honorable M. Perron veut que l'exploitation agricole soit mise sur le même pied que toutes les autres industries de notre province. Et c'est pourquoi il veut grouper les cultivateurs dans toutes les paroisses.

Depuis que le Ministère de l'Agriculture a promis que, dans toute paroisse où une centaine de cultivateurs se grouperont et voudront payer chacun la somme de \$15.00 par année environ, il leur donnera les services d'un technicien qui dirigera leurs fermes, plusieurs demandes ont été présentées au Ministère de l'Agriculture.

On considère que, d'une façon générale, il faudra payer environ \$3,000 par année au technicien qui prendra la direction ou la gérance d'un groupe de cent fermes. Le gouvernement est prêt à payer la moitié de cette somme dans chaque paroisse où un groupement sera fait.

L'honorable M. Perron l'a déjà déclaré, il veut des coopératives dans toutes les paroisses agricoles. Si, dans une paroisse, un groupe de cent cultivateurs ou plus se forme, il sera facile pour eux d'obtenir les services d'un gérant ou d'un technicien. Si le groupe est formé de cent cultivateurs, chacun d'eux devra souscrire une somme de \$15.00. Mais si la petite coopérative locale comptait deux cents membres, la souscription de chacun serait diminuée de moitié.

C'est la coopérative qui serait l'organisation avec laquelle le ministère de l'Agriculture traiterait. Elle pourrait percevoir la souscription de ses membres, s'entendre avec le ministère de l'Agriculture pour faire nommer un gérant ou technicien de son choix ou au choix du ministère. Ses officiers seraient chargés de représenter les membres auprès du ministère et exerceraient un contrôle sur le gérant ou directeur des fermes.

Où voit facilement que la coopérative paroissiale devient la cellule vitale du relèvement agricole. Il importe donc d'en créer partout, si l'on veut profiter de l'application du programme préparé par l'honorable M. Perron et dont tout le monde a reconnu la grande valeur économique.

L'agriculture est une industrie. Il faut donc que les cultivateurs se groupent comme les industriels. Lorsqu'ils auront formé de petites compagnies agricoles dans chaque paroisse, ces petites compagnies (les coopératives) pourront traiter entre

elles et se grouper dans une grande coopérative, dont la vigueur et les possibilités seront à l'avantage de tous les cultivateurs.

Plusieurs paroisses ont déjà manifesté l'intention de former de ces coopératives et des instructions détaillées leur ont été données à ce sujet. Il faut espérer que leur exemple sera bientôt suivi.

Mais, comme le déclarait l'honorable M. Perron à Trois-Rivières, "quand même nous dépenserions des millions pour l'agriculture, quel sera le résultat si la classe agricole ne comprend pas que c'est en elle-même que repose le succès et non dans le gouvernement et ses employés. Si elle ne veut profiter des avantages que nous lui offrons, nous sommes impuissants." On ne pouvait exposer avec plus de précision, une plus évidente vérité.

Il faut à tout prix bannir la politique du problème agricole et que tous se donnent la main pour mettre en œuvre le programme de M. Perron. Il faut une collaboration franche et non mesquine de tous les groupements. Il faut que les cultivateurs coopèrent au succès.

"Le temps est venu, dit M. Perron, où toutes les personnes de bonne volonté doivent se liguer. Nous devons oublier, au cours des deux années qui viennent, toutes les dissensions politiques, afin de travailler la main dans la main pour faire progresser l'agriculture, et faire comprendre, à ceux qui cultivent aujourd'hui à perte, qu'il leur est possible de le faire pour des profits. "Oublions, pendant deux ans que nous sommes rouges ou bleus, dit-il, et travaillons de concert à remettre Québec sur son piédestal, en rehaussant le niveau de notre industrie agricole."

OCTROIS POUR REMISE A FUMIER

Nous avons déjà annoncé que le Ministère de l'Agriculture accorde, à tout cultivateur qui en fait la demande, un octroi de \$25. pour la construction de remise à fumier, sur les plans fournis par le Département.

ENCOURAGEMENT AUX ELEVEURS DE MOUTONS

Et voici maintenant que l'honorable M. Perron vient de prendre une décision qui ne manquera certainement pas d'être accueillie avec enthousiasme par les cultivateurs de la province. Les éleveurs de moutons tout particulièrement apprécieront les efforts du gouvernement pour leur venir en aide.

Dans le but de développer l'industrie ovine dans la province, l'honorable M. Perron a décidé de placer 25,000 brebis, d'ici cinq ans, chez les cultivateurs, à raison de 5,000 par année.

Cette initiative augmentera d'au moins \$250,000 par année les revenus des cultivateurs et établira sur des bases solides l'élevage du mouton dans la province.

Le nouveau ministre de l'Agriculture a réussi à obtenir le concours d'Ottawa dans la mise à exécution de cette partie de son programme et des avantages très marqués seront offerts à la classe agricole. Pour permettre aux cultivateurs de se procurer les brebis qu'il mettra à leur disposition, le gouvernement leur prêtera les deux tiers du prix d'achat, sans intérêt, remboursable dans deux ans. Il verra aussi à leur assurer un marché et il organisera des concours où des prix très substantiels seront donnés.

Pour bénéficier des avantages offerts par le ministère de l'Agriculture, les cultivateurs devront faire partie d'un cercle agricole dirigé par le propagandiste en élevage du district, l'agronome du comté et trois membres.

Pour la première fois, dans son histoire de centre important pour le commerce de l'expédition des bestiaux, Montréal aura une exposition d'animaux cette année, patronnée par tous les intéressés de l'industrie animale faisant affaire dans la province de Québec. Cet événement, qui se répètera annuellement, prendra pour cette première année la forme d'un concours pour la qualité des produits entre les cercles d'éleveurs de moutons, et d'une vente publique à l'encan, des moutons exhibés. Cette exposition aura lieu les 9 et 10 octobre prochain le concours ayant lieu le premier jour et les ventes publiques le second. Ce sera là une excellente occasion, pour le ministère, de choisir, par ses experts, les 5,000 moutons qui seront la base de la rénovation et de l'expansion de l'industrie ovine en province de Québec.

Voici ce que M. J.-Antonio Grenier, sous-ministre de l'Agriculture, communique à la presse à ce sujet:

L'une des ambitions du nouveau ministre est que la Province de Québec profite de tous ses avantages naturels et qu'elle utilise à une production raisonnée tous les coins de son vaste territoire. Or, il se trouve dans les limites du Québec des comtés, qui, par la nature de leur sol montagneux ou rocailleux, offrent un terrain propice à l'élevage du mouton, élevage qui est loin d'être, actuellement ce qu'il devrait être. Le développement de l'industrie ovine assure une source de revenus aussi faciles que raisonnables, et pour encourager les cultivateurs à entreprendre cet élevage, le Gouvernement a décidé de placer chez les cultivateurs, par an, pendant cinq ans, cinq mille brebis de bonne qualité qui formeront la base de la progression de l'élevage ovin en cette province.

Cette entreprise considérable sera conduite avec la coopération étroite du Ministère fédéral de l'Agriculture. Les brebis choisies, le choix sera fait par les experts tant du Ministère de l'Agriculture de Québec que celui d'Ottawa—ne seront pas placées au hasard mais par zones englobant les comtés qui offrent le plus d'avantages à l'élevage du mouton, à commencer par le district de Mont-Laurier.

"Non seulement l'honorable M. Perron s'occupe de l'aide matérielle à fournir aux cultivateurs dans l'élevage du mouton, mais il s'occupera aussi de la protection qu'il convient de donner à cet élevage. Ainsi, un ordre-en-conseil a été adopté pour la protection des moutons contre les ours; il sera aussi pourvu à leur protection contre les chiens errants.

"Pour que l'élevage des moutons puisse donner aux cultivateurs les bénéfices qu'ils sont en droit d'en attendre, il faut surveiller la vente. C'est pourquoi le Ministère de l'Agriculture s'est proposé de voir, avec ses officiers de l'Industrie Animale, à ce que les agneaux provenant des brebis placées chez les cultivateurs soient vendus en coopération aux plus hauts prix, et à tenir le marché constamment ouvert à cette production. Les brebis qui, autant que possible, seront achetées de clubs d'éleveurs déjà existants, seront sélectionnées par des spécialistes et expédiées à destination aux frais conjoints des Ministères de l'Agriculture de Québec et d'Ottawa, à la condition que le transport soit fait au wagon complet. Elles seront revendues non pas directement aux particuliers, mais par l'entremise des cercles agricoles à des groupements formés de leurs membres sous la direction du Service de l'Industrie Animale et des agronomes. Pour aider les cultivateurs à se procurer ces brebis de choix, le Ministère de l'Agriculture leur prêtera les deux-tiers du prix d'achat, sans intérêt, remboursables en deux ans. De plus, il organisera annuellement des expositions auxquelles participeront les cultivateurs ayant profité de ces avantages, et il paiera les prix offerts, avec la coopération du Ministère fédéral."

Nous donnons ci-après un résumé des règlements qui régiront les cercles agricoles d'éleveurs de moutons:

1.—Chaque cercle devra compter au moins dix membres, et sera organisé exclu-

sivement pour les cultivateurs qui ne gardent pas actuellement de brebis, ou qui n'en gardent qu'un petit nombre.

2.—Une fois organisé, chaque cercle devra fonctionner pendant quatre ans, et chaque membre devra acheter au moins dix brebis croisées ou, s'il en possède déjà, en acheter suffisamment pour porter le total à dix.

3.—La progéniture des brebis devra être exposée tous les ans à l'exposition locale du Cercle.

4.—Chaque membre devra se procurer un bélier de race pure approuvé lors de l'achat par le propagandiste en élevage du district, ou l'agronome, et tous les béliers des membres du cercle devront être de même race.

5.—Un comité formé du propagandiste en élevage du district, de l'agronome et de trois membres, sera nommé pour diriger les opérations du cercle.

6.—Un cercle ne pourra pas emprunter pour l'achat de brebis et de béliers un montant excédant \$1,500.

7.—La division fédérale de l'Industrie Animale offrira une prime de \$10.00 à chaque membre qui achètera pour la première fois un bélier de race pure.

8.—Un maximum de deux cents dollars sera donné en prix à chaque exposition, moitié par le Ministère de l'Agriculture d'Ottawa et moitié par le Ministère de l'Agriculture de Québec. De plus, la division fédérale de l'Industrie Animale paiera les prix offerts pour un concours de laine.

"Voilà donc, en résumé, ce qu'entend accomplir l'honorable M. Perron pour développer l'industrie ovine dans la Province de Québec, poursuit M. Grenier.

"Si l'on considère qu'une brebis de bonne qualité rapporte un revenu d'au moins \$10.00 à \$11.00 par an, cinq mille brebis placées la première année augmenteront les revenus de nos cultivateurs d'au moins \$50,000. Ces profits seront doublés l'année suivante par l'addition de 5,000 autres brebis, et ainsi de suite pendant cinq ans. Lorsque ces 25,000 brebis auront été placées, les revenus des cultivateurs se trouveront augmentés de plus de \$250,000, annuellement, sans compter que cette industrie sera alors solidement assise et en état de poursuivre automatiquement son mouvement de progression et d'expansion.

"Il y a tout lieu de croire que tous les cultivateurs de la Province de Québec répondront à l'invitation que leur fait le ministre de l'Agriculture de coopérer généreusement avec lui dans sa vaste entreprise de rénovation agricole en cette province."

DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'ERABLE

M. Grenier a aussi communiqué aux journaux ce que l'honorable M. Perron entend faire pour développer davantage l'industrie de l'érable, déjà mise sur un meilleur pied d'affaires par la construction de l'entrepôt de Plessisville. Cette communication se lit comme suit:

"L'érable est une de nos richesses nationales. C'est un don que la nature a fait à notre province. On célèbre les vins de la France, les fromages de la Suisse, les fruits de la Californie: célèbre-t-on assez le sucre et le sirop d'érable de la province de Québec? Tire-t-on tout le parti possible de cette industrie si éminemment appropriée à notre terroir? Les statistiques nous apprennent que nos érablières, depuis quelques années, produisent une moyenne de 22,000,000 de livres de sucre et de sirop par année. D'après les récents estimés, la récolte du printemps 1929 a atteint le chiffre de 32,000,000. C'est un beau résultat, mais le ministre de l'Agriculture, l'honorable M. Perron, veut que nous fassions mieux. La preuve est établie que nous pouvons doubler cette production, à tout le moins atteindre l'objectif de 60,000,000. A 15 sous la livre, cette récolte laisserait dans nos goussets l'intéressante somme de \$9,000,000.00.

"Il y a quelques années, le ministère de l'Agriculture, groupant des intérêts épars et ignorés, a fondé la Société des producteurs de Sucre d'Erable de Québec. Grâce à cette association et par suite de l'application des méthodes préconisées par le ministère, nos producteurs ont amélioré d'année en année la

(Suite à la page 790)

29

29

29